

Le débat ne fut qu'un feu d'artifices ...

Le conseil municipal du 12 juillet 2010 prévoyait un débat sur le PADD et un vote sur les conseils de quartier.

PADD: Une question préalable s'imposait:

Sur quels chiffres va-t-on débattre, ceux de la présentation aux personnes publiques associées (9 juin 2010) ou ceux de la présentation au public (29 juin 2010) ? Les premiers, réalistes portaient sur une période de 10 ans alors que les seconds, faux, portent sur une apparente période de 15 ans.

Interrogé ainsi sur le fond, (nombre de logements, accroissement réel de la population, investissements à réaliser pour accueillir tout le monde), le rapporteur, M. Christiany semble mal à l'aise dans ses réponses.

Il se défend d'être l'adjoint à l'urbanisme (il est en fait vice président de la commission adhoc). Notons que l'adjointe, elle, n'a jamais fait entendre sa voix sur le PLU...

- Le rapporteur admet qu'il y a une incohérence sur les chiffres et que le texte sera corrigé, dont acte !

- Pourquoi beaucoup plus de logements ? Parce que la société bouge, les mariages se défont très souvent et entraînent une hausse de la demande en logements bon marché ! Que répondre à cela ? Qu'il existe beaucoup de familles recomposées...sauf chez nous, semble t'il.

Peut-être devra-t-on donner une médaille aux couples qui fêteront leurs noces d'émeraude, d'or et de diamant ?...

Il insiste aussi sur l'accroissement des recettes qui interviendra grâce à l'imposition des ménages (taxe habitation et taxe foncière), et devrait compenser largement les dépenses induites par l'augmentation conséquente de la population.

Devant l'embarras évident du rapporteur, M. Ferreau tente de reprendre la main:

- Pourquoi densifier ailleurs que sur le centre bourg ?

C'est le SCOT qui nous y oblige, et même pire, c'est l'Etat, avec les lois Grenelle 2. Notons que M. Ferreau expliquait dans son récent passé d'opposant, au sujet du contournement est de SJI, que le CG n'avait pas reconnu le SCOT !!! (Pb du rd point des cantines). Bel exemple de cohérence ou d'amnésie....

Il tente de faire passer un message subliminal:

Il y avait déjà un rythme de constructions de plus de 100 logements par an, il n'y a qu'à compter les permis de construire !

Problème: nous l'avons fait et sur 100 permis de construire en 2008, par exemple, il n'y avait que 7% de logements nouveaux. Tout le reste était consacré à des modifications de l'existant ou à des entreprises !

Par contre en 2009 sur 100 PC, 65 % autorisaient des logements nouveaux ...

Nous n'obtiendrons aucune précision de plus. La ZAC ? C'est pour maîtriser la croissance !

Le centre bourg ? Oui il y a une étude au cas probable où l'entreprise Querandeu quitterait le centre.

Les 500 logements ? Ils sont comptabilisés. Ce qui signifie alors qu'entre 2012 et 2025 (13 ans) on ne construira à Saint Jean d'Ilac que 425 logements, soit 30 par an ! Vous y croyez vous ? Après en avoir livré 500 en 2 ou 3 ans ?

Conseils de quartier:

A la question: "pourquoi les élus du conseil municipal ne pourront-ils pas assister aux conseils de tous les quartiers ?" il est répondu qu'ils pourront, en tant que citoyens, assister à celui de leur quartier.

Ainsi un élu (surtout de l'opposition) n'habitant pas au Las, ne pourra entendre les résidents de ce quartier s'exprimer sur leurs problèmes ou leurs désirs.

C'est démocratique cela ?

Et que dire de la publication dans la revue municipale des conseils de quartier alors que l'on en a retiré les CR du Conseil Municipal (prouvant ainsi qu'à SJI le CM ne serait plus considéré comme la légitime expression de la démocratie) ?

Vous trouverez bientôt le compte-rendu des autres points de l'ordre du jour à la rubrique Conseil Municipal